



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

**Pour publication immédiate** : 10 mars 2014

**L'ADMINISTRATION CUOMO ANNONCE QUE LE SERVICE DE PARTAGE DE VOITURES « RELAYRIDES »  
PAIERA UNE AMENDE DE 200 000 \$ POUR DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LES ASSURANCES ET  
AUTRES**

L'administration du Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui qu'une [enquête](#) du Département des services financiers (DFS) a révélé que le service de partage de voitures RelayRides a mis les New-Yorkais en danger par des fausses publicités, des activités non autorisées touchant aux assurances et d'autres violations. RelayRides paiera 200 000 \$ au DFS à la suite de cette enquête.

« Notre administration ne tolérera pas que les entreprises enfreignent la loi et mettent en péril la sécurité des New-Yorkais, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Nous continuerons de jouer un rôle actif dans la protection des consommateurs en empêchant les fausses publicités et les pratiques d'affaires trompeuses. »

Le directeur Lawsky a déclaré : « Les entreprises faisant des affaires dans l'État de New York ont pour responsabilité de s'assurer qu'elles obéissent à la loi. Il est tout simplement inacceptable de vendre aux New-Yorkais des biens trompeurs et d'ignorer d'importantes protections aux consommateurs. Nous continuerons de travailler avec RelayRides sur la question. »

En mai dernier, le DFS a ordonné à RelayRides de cesser ses opérations dans l'État de New York après des infractions répétées à la loi. RelayRides prétendait que les consommateurs n'auraient aucune responsabilité financière en cas d'accident ou de vol durant l'utilisation de leurs services, ce qui était faux. Dans le cadre de cette entente, les opérations de RelayRides dans l'État de New York resteront suspendues jusqu'à ce que l'entreprise conçoive un programme mettant en place les protections aux consommateurs qui conviennent et qui sont conformes à la loi de New York.

RelayRides est un service de partage de voitures pair à pair qui permet aux gens de louer leur véhicule à des tiers moyennant des frais. L'entreprise a vendu des assurances et réglé des réclamations sans y être autorisée par le DFS, ce qui constitue une infraction à la loi sur les assurances de New York. De plus, RelayRides a fait de fausses représentations aux New-Yorkais, leur disant qu'ils n'auraient pas à payer de leur poche en cas de vol ou d'accident de voiture. En fait, l'enquête du DFS a révélé que ce n'était pas

French

vrai, et que les New-Yorkais pouvaient être personnellement tenus responsables en cas de dommages à la propriété, de vol, de blessure corporelle ou de décès durant la location.

Lors d'une transaction de location habituelle chez RelayRides, l'entreprise gardait une police d'assurance-responsabilité de 1 million de dollars contre les blessures et les dommages causés aux tiers. La police était émise par la Hudson Insurance Company, une compagnie d'assurances de New York. RelayRides disait aux propriétaires de véhicule que la police d'assurance responsabilité de Hudson les couvrait, et que leur police ne serait pas impliquée en cas d'accident durant la location de leur véhicule. Toutefois, une police d'assurance responsabilité personnelle offre une couverture à quiconque conduit le véhicule avec la permission du propriétaire. La loi de New York ne permet pas à un assureur d'exclure la couverture d'un locataire. Par conséquent, un propriétaire pourrait avoir été personnellement tenu responsable d'un accident survenu pendant que son véhicule était loué.

Voici quelques exemples de fausses publicités de RelayRides :

- Dans une publicité télévisuelle diffusée par RelayRides à New York, un consommateur louant sa voiture informe son voisin qu'ils sont « couverts par une assurance de un million de dollars ».
- Sur son site Web, RelayRides promet que si « un incident malheureux se produit pendant que votre voiture est louée, votre police d'assurance ne sera pas touchée ».

De plus, RelayRides disait, de façon trompeuse, aux propriétaires de voiture que leur participation au programme n'entraînerait pas l'annulation de leur assurance responsabilité personnelle par leur compagnie d'assurance ni le refus d'un renouvellement. Cependant, les polices d'assurance responsabilité standards à New York ne permettent pas l'utilisation des véhicules d'entreprises commerciales. Il se peut donc que RelayRides ait conduit les propriétaires de véhicule à enfreindre leur police d'assurance responsabilité. RelayRides a omis de divulguer aux propriétaires que la location d'un véhicule personnel pouvait constituer une utilisation commerciale d'un véhicule, ce qui peut entraîner les propriétaires de voiture à enfreindre les dispositions standards des ententes sur la location et le financement des véhicules de New York.

En plus de l'amende de 200 000 \$, RelayRides a également accepté de ne plus faire d'affaires dans l'État de New York jusqu'à ce que l'entreprise ait soumis un plan d'affaires jugé non inconsistant par le DFS selon la loi sur les assurances de l'État de New York. RelayRides a également accepté sa supervision accrue par le DFS en cas de reprise ultérieure de ses activités dans l'État de New York : l'entreprise soumettra mensuellement toutes ses publicités et les documents remis aux clients à l'examen du DFS pour faire en sorte qu'ils ne contiennent pas de déclarations fausses ou trompeuses.

Le DFS continue son enquête sur la Hudson Insurance Company, qui a émis la police d'assurance responsabilité collective vendue aux clients de RelayRides.

Pour lire une copie de l'ordonnance sur consentement signée par RelayRides et le DFS, veuillez cliquer [ici](#).

###

Des renseignements supplémentaires sont disponibles au [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418